

Les responsabilités administrative et pénale des élus.

Cours Pratique de 1 jour - 7h
Réf : RPM - Prix 2024 : 820€ HT

Cette formation vous permettra de mieux comprendre les risques en matière de responsabilité des élus.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Distinguer la responsabilité administrative de l' élu et celle de la collectivité.

Dissocier les notions de responsabilité "administrative " et "pénale".

Appréhender les cas d'engagement de la responsabilité du maire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie participative

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 10/2022

1) Quelle responsabilité administrative pour les élus et les collectivités ?

- Distinguer "responsabilité des élus et "responsabilité de la commune".
- L'engagement de la responsabilité "pour faute" et "sans faute".
- Les conditions d'attribution de la protection fonctionnelle de l' élu.

Etude de cas : Travail sur des cas concrets et échanges.

2) Responsabilité pénale : comment prémunir les élus ?

- Distinguer la responsabilité pour faute intentionnelle et non-intentionnelle.
- Les conditions d'engagement de la responsabilité pénale.
- Les principales infractions susceptibles d'être commises par un élu dans le cadre de ses fonctions.

Etude de cas : Travail sur des cas concrets et échanges.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE
2024 : 15 juil., 28 oct.

PARIS
2024 : 08 juil., 21 oct.

PARTICIPANTS

tout type d'élus.

PRÉREQUIS

Aucune connaissance particulière.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.